



DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

Compte-rendu d'activités saison 2018/2019 :

COMMISSION DE DISCIPLINE

Après une saison 17/18 un peu galère pour moi j'ai pu reprendre mes activités au district pour cette saison 2018/2019 qui s'achève.

Notre commission composée de 8 membres dont 5 non élus se réunit normalement tous les jeudis soir en fin d'après-midi pour traiter les dossiers disciplinaires du week-end précédent. Sachant que les membres de cette commission ne peuvent siéger sur un dossier concernant leur club, les convocations sont faites par mail ou Tel au dernier moment en fonction de l'ordre du jour que nous ne connaissons que le mercredi vers midi.

A ce jour (10 juin 2019), notre commission s'est réunie à 35 reprises pour traiter les dossiers de la semaine dont 22 fois en session plénière avec 11 auditions en fin de soirée ; et 13 fois en session restreinte à 3 ou 4 membres pour des dossiers un peu moins compliqués.

Huit dossiers pour faits graves, bousculades à arbitre ou arrêt de la rencontre pour faits disciplinaires ont été transmis à l'instructeur, deux de ces dossiers sont toujours en instruction et reste à traiter.

Sans tenir compte des matchs de coupe de Haute-Saône ou challenge restant à disputer sur juin, **149** dossiers ont été ouverts, **80** sur la phase automne, **63** sur la phase printemps et 6 concernant principalement les coupes de jeunes U18 et U15 en Futsal cet hiver.

1702 cartons jaunes ou rouges ont été distribués par les arbitres cette saison auxquels il faut y ajouter les **747 cartons blancs** pour contestations ou autres fautes d'antijeu.

Sur les **190 cartons rouges** infligés, **21** concernaient des matchs de D1 ; **57** des matchs de D2 ; **45** des matchs de D3 ; **14** des matchs de D4 ; **21** en coupe et challenge du district Senior ; **28** concernaient les matchs U18, 16 les U15, **7** pour les matchs de coupe ou du challenge du district en jeune (à déplorer un ou deux dossiers en U13).

Les principaux motifs de sanctions sont par ordre d'importance ; 93 rouges pour fautes grossières, **37** suite à deux jaunes ou comportement antisportif, **25** pour propos grossiers ou injurieux envers arbitres ou adversaires, **15** pour coup volontaire à adversaires, et malheureusement cette saison **3 pour bousculade ou coup à arbitre**.

Les principales sanctions infligées aux joueurs ou dirigeants se décomposent comme suit.

31 fois 1 match de suspensions suite à 2 jaunes.

63 fois 2 matchs de suspensions ferme ; 50 fois 3 matchs ; 15 fois 4 matchs ; 5 fois 5 matchs ;

8 fois de 5 à 10 matchs ; 6 fois des sanctions allant de 2 à 6 mois

ET les plus graves cette saison : 2 fois nous avons suspendu des joueurs de 2 à 10 ans.

AUTRES Sanctions diverses

5 matchs ont été donnés perdus par pénalité à 1 équipe pour faits disciplinaires.

1 match a été donné perdu aux 2 équipes pour les mêmes faits.

5 dirigeants Séniors, 3 dirigeants jeunes plus 1 arbitre assistant ont été sanctionnés.

75 matchs de suspensions de joueurs suite à 3 avertissements.

18 matchs de suspensions joueurs ou dirigeants infligés avec sursis.

30 dossiers transmis en CDA pour suite à donner (FMI incomplète par l'arbitre).

6 fois la commission a reporté sa décision pour complément d'information.

13 dossiers étudiés par la commission sur la journée du 21/10.

Sans compter **les 747 cartons blancs** infligés aux joueurs.

56 arbitres ont sanctionné les équipes d'un ou plusieurs cartons sur 1 match.

1 arbitre a infligé à lui seul 7 cartons jaunes sur 1 match.

1 arbitre a infligé au total 14 cartons jaunes et 9 rouges au cours de cette saison

Petit rappel des faits les plus graves.

Sur les dossiers un peu plus compliqués ;

Notre commission a mis hors compétition (avec sursis) les 2 équipes d'un club en cas de récidive (d'un dossier mis en instruction).

Elle a aussi infligé une suspension de terrain (toujours avec sursis) en cas de nouveau problème avec les spectateurs d'un autre club.

Suite au rapport de l'instructeur et après audition, la commission a sanctionné 8 joueurs ou dirigeants des 2 équipes participantes au match à un total de 33 matchs de suspensions ferme et 245€ d'amende.

Sans compter le coût des cartons jaunes et cartons blancs directement gérés par le District notre commission a infligé des **amendes disciplinaires** se situant environ à **7 000€** alors qu'en 2016 ou 2017 ce chiffre se situait aux alentours de 5 000€.

A noter qu'aucune de nos décisions sur cette saison sportive n'a fait l'objet d'un appel, soit nos décisions sont trop faibles et nous pouvons toujours revoir les sanctions à la hausse....., soit les clubs ont compris qu'en faisant appel ils s'exposaient à des sanctions plus lourdes.

Avec **Bernard ARMBRUSTER** nous avons participé au stage des arbitres le samedi 19 janvier à Port / Saône où nous avons présenté un bilan de notre commission à mi saison.

Nous avons évoqué avec les arbitres les problèmes rencontrés dans la rédaction des rapports.

Un nouveau type de rapport a été mis en place pour la phase retour qui devrait nous apporter toutes les informations nécessaires à la bonne prise de décision.

Lors de l'étude des nombreux dossiers portés à sa connaissance, la commission a noté la recrudescence des actes des contestations, d'insultes et de violences. Ces faits sont également commis parmi nos plus jeunes joueurs, ce qui laisse présager une augmentation de ces faits pour les années futures.

Plusieurs affaires ont contraint la commission à convoquer les antagonistes pour des auditions. Celles-ci bien qu'obligatoires pour certaines infractions, ne permettent pas de résoudre les dilemmes, chacun rejetant immanquablement la faute sur l'autre, lorsque ce n'est pas sur l'arbitre.

Précisons toutefois que faute d'éclaircissement lors de ces auditions, c'est le rapport de l'arbitre qui fait foi, c'est pourquoi, les membres de la commission souhaitent que chacun se montre responsable tant dans les actes que dans les paroles. Elle pourra ainsi se montrer magnanime comme elle a pu le faire à certains moments.

Il faut aussi préciser que les paroles de l'arbitre sont privilégiées jusqu'à preuve du contraire,

C'est pourquoi il est important de faire ressortir avec exactitude la situation ayant entraîné l'exclusion d'un joueur.

Lors d'audition, nous avons vu un coup de poing devenir... une gifle, un acte de violence n'être en fait qu'une banale bousculade. (Les sanctions qui en découlent ne sont pas les mêmes).

Il apparaît important que les joueurs ou dirigeants sanctionnés adressent également un rapport à la commission. En cas de divergences, une audition sera programmée.

N'oublions pas que la mauvaise foi doit également être sanctionnée.

Nous notons aussi de nombreux problèmes liés à **la gestion des spectateurs ou parents de joueurs**. Il est bon de rappeler que ce sont les clubs qui sont responsables de leurs supporters et c'est le club recevant qui doit gérer la « police » dans son stade.

Nous avons constaté que des rapports parviennent au District quand bien même qu'aucune annotation n'est portée sur la feuille de match.

Ces éléments nous contraignent à demander des compléments d'information et à sanctionner des personnes qui, en d'autres lieux, ne seraient pas inquiétées.

Cela entre également dans la gestion d'un match, la commission n'est pas là pour régler des comptes mais sanctionner ce qui doit l'être.

J'ajouterai ; méfiance avec les réseaux sociaux, mails et sms, ainsi qu'aux vidéos

Cette façon de faire engendrer bien souvent des regains de tensions entre les joueurs voire entre les clubs dont certains ont été sanctionnés.

L'expression du football doit se faire lors des matchs non après et ces moyens utilisés doivent être proscris.

Pour conclure :

J'informe aussi les clubs que suite à l'AG de la Fédé du 8 juin dernier à Paris certains textes du règlement et barème des sanctions disciplinaire ont été modifiés et applicable dès la saison 2019/20 à titre d'exemple :

- Tout licencié exclu à l'occasion d'un match officiel (joueur ou dirigeant) par l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match suivant.
- Nouvelle définition de l'article 13 du barème disciplinaire concernant les actes de brutalités.

Une relecture complète de ces articles sera nécessaire à tous, Président ou secrétaire de club dès la parution des nouveaux textes avant la reprise

Avec ce compte rendu je pense avoir répondu à vos attentes et je reste bien entendu à votre disposition pour de plus amples informations (d'ordre général).

Je remercie bien sincèrement **Raphaël et Nathalie** pour la préparation des dossiers et les tous membres de la commission, pour leurs disponibilités.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances sportives ; dans l'attente de la saison prochaine

Le Président de la commission de discipline,
Dominique PRETOT